

cune entente déterminée n'est intervenue en vue de fournir des bases pour ce système particulier.

Je dois cependant signaler que si ce système est assigné aux forces de défense aérienne de l'Amérique du Nord, les forces américaines pourront alors, en vertu de l'Accord du NORAD, s'entendre avec les Forces armées canadiennes pour utiliser nos bases au Canada, aux fins de ravitaillement et d'exercices, selon les besoins.

D'autre part, une utilisation permanente exigerait des négociations entre les deux gouvernements. Je puis assurer l'honorable député qu'il n'y a pas eu de négociation à quelque échelon que ce soit, en vue d'utiliser à cette fin nos bases situées dans les régions septentrionales.

[Traduction]

L'AVENIR DES BASES AMÉRICAINES  
À TERRE-NEUVE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Défense nationale. Au cours des négociations à Washington a-t-on discuté de l'avenir des bases américaines à Terre-Neuve et au Labrador?

**L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale):** Non.

LE CONSEIL DES ARTS  
DU CANADA

LA SUBVENTION À STANLEY GRAY—DEMANDE  
D'ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ POLITIQUE

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. A-t-il été informé de la subvention accordée par le Conseil des arts du Canada à Stanley Gray avant que cette subvention soit annoncée au public et à quelle étape des délibérations en a-t-il été avisé?

**M. l'Orateur:** Je ne suis pas sûr que l'on puisse poser une question comme celle-là en ce moment. J'ai l'impression qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton* ou discutée au moment de l'ajournement.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, si vous y consentiez, je pourrais peut-être poser ma question et la présenter comme une affaire de première urgence.

**Des voix:** Oh!

**L'hon. M. Dinsdale:** Le ministre va-t-il chercher à déterminer si les fonctionnaires du Conseil des arts, chargés d'étudier la

demande de M. Gray, ont tenu compte du rôle qu'il a joué dans les émeutes de McGill, et va-t-il en faire rapport à la Chambre? Fera-t-il connaître clairement à la Chambre la position du gouvernement quant aux bourses que le Conseil des arts a décernées à des personnes reconnues pour inciter les gens à la violence ou pour fomenter des révolutions et des désordres sociaux?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, j'ai été informé normalement par le Conseil des arts du Canada, après que cette décision fut prise.

Le Conseil lui-même a pris en considération les problèmes qui se posaient, comme en fait foi la réponse que j'ai devant moi, et qui dit que le jury des affaires universitaires avait adopté une résolution recommandant l'attribution d'une bourse à M. Gray. Mais entre-temps, en raison de toute la publicité donnée au rôle de M. Gray dans les événements qui se sont succédé au cours de tout l'hiver dernier à l'Université McGill, le président et d'autres membres du Conseil ont fait savoir au jury des affaires universitaires que la décision ultime en cette matière serait réservée au Conseil lui-même, puisque c'était lui, en définitive, qui aurait à en assumer la responsabilité.

Le 31 mars, la question a longuement retenu l'attention du comité des affaires universitaires constitué des membres du Conseil qui, en raison de leur expérience et de leur orientation particulière, se préoccupent surtout de l'action de ce conseil dans le domaine universitaire. Ce comité a sanctionné à son tour la recommandation du jury des affaires universitaires.

Quant à la politique du Conseil des arts du Canada, cet organisme pose des gestes conformes à la loi qui le régit, et qui ne lui permet pas de faire entrer des considérations politiques dans les décisions qu'il prend au niveau académique.

[Traduction]

**L'hon. M. Dinsdale:** Étant donné sa déclaration, je me demande si le ministre va vérifier la déclaration de M. Gray et en faire rapport à la Chambre. M. Gray a dit:

J'ai tout lieu de croire que la décision n'a pas été prise plus tôt pour des raisons politiques.

[Français]

**L'hon. M. Pelletier:** Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune sorte d'enquête à faire à ce sujet, parce que je sais qu'il n'en a rien été.

[Traduction]

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État ne pourrait-il